



Déclaration de l'ABRC pour un accès équitable optimal aux ressources éducatives en milieu postsecondaires pendant la COVID-19

La pandémie COVID-19 a eu un impact soudain et perturbateur sur la prestation de l'enseignement supérieur. Les cours conçus pour l'enseignement en présentiel doivent être entièrement transférés en ligne pour un enseignement à distance. De ce fait, les étudiants et les enseignants ne peuvent plus accéder aux ressources physiques de leur bibliothèque. De plus, cela s'est produit vers la fin de la session universitaire, à un moment où les lectures et ressources de cours recommandées par le corps enseignant étaient déjà établies. Les étudiants y avaient accès, selon leurs moyens financiers et leurs besoins via leurs bibliothèques. Cependant, de nombreux services et ressources qui se donnent et se consultent physiquement en bibliothèque ne peuvent être transférés vers un environnement en ligne, en raison des restrictions d'utilisation existantes sur le contenu sous licence.

Comment pouvons-nous mieux servir les enseignants et les étudiants en répondant aux nouvelles exigences imposées par la COVID-19? Quel serait le scénario d'accès équitable optimal?

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) salue les efforts déployés pour élargir l'accès, notamment la [National Emergency Library de l'Internet Archive](#), ainsi que [certains fournisseurs](#) qui offrent un accès gratuit ou amélioré à leurs collections en ligne. Pour soutenir davantage ce besoin critique dans le contexte éducatif actuel, l'ABRC demande les actions immédiates suivantes :

- que **les éditeurs** renoncent pour la durée de la crise COVID-19 à toute restriction d'accès actuellement imposée à leurs collections en ligne sous licence (par exemple, les limites sur le nombre d'utilisateurs simultanés; les restrictions sur le prêt entre bibliothèques et sur la retranscription; les restrictions d'accès au campus uniquement), et que ces mesures s'appliquent au niveau institutionnel plutôt que d'exiger des personnes de créer des comptes individuels. . Ces changements sont conformes à ce que propose la déclaration de l'[International Coalition of Library Consortia](#) (pour laquelle l'ABRC est signataire) et aux appels à l'action de plusieurs pays;
- que **les fournisseurs de ressources vidéo** ouvrent l'accès à leurs bibliothèques en ligne, même aux titres qui ne sont pas sous licence.
- que, si possible, **les enseignants** appliquent des licences ouvertes aux matériels de cours qu'ils créent et les rendent accessibles dans des collections ouvertes

afin d'en permettre une adaptation et une réutilisation optimales; et qu'ils utilisent le plus possible le vaste corpus croissant de contenus en libre accès;

- qu'étant donné l'intention de la *Loi sur le droit d'auteur* de permettre certaines utilisations pédagogiques de matériel protégé par le droit d'auteur, à la fois sur le campus et à distance, **les bibliothèques** s'appuient sur les droits, exceptions et limitations existantes afin de numériser les ressources recommandées et suggérées pour soutenir les cours (et qui étaient en réserve pour des prêts en version imprimée). Les copies numériques pourraient alors être accessibles par le biais du service de réserve en ligne des bibliothèques;

Les lignes directrices suivantes peuvent être utiles :

- pour s'assurer que les enseignants comprennent les considérations relatives au droit d'auteur dans le contexte actuel, l'ABRC a publié une proposition modèle de texte pour les sites Web de bibliothèques universitaires, [*Répondre aux besoins des étudiants en matière d'accès pendant cette transition rapide à la prestation de cours et d'examen en ligne : considérations relatives au droit d'auteur*](#)
- pour examiner l'applicabilité de l'utilisation équitable dans le contexte de la COVID-19, voir la publication de Samuel Trosow et Lisa Macklem, [*Fair Dealing and Emergency Remote Teaching in Canada*](#);
- que **la haute direction des universités** reconnaisse les effets négatifs potentiels d'une transition rapide vers la prestation virtuelle pour les étudiants handicapés, et s'engage de manière proactive à développer ou à augmenter les services pour aider les enseignants à s'assurer que tous les documents numériques sont créés conformément aux normes d'accessibilité et aux exigences légales reconnues;

Il est important de souligner que la situation actuelle risque certainement de perdurer au-delà de la session universitaire actuelle. Il sera donc essentiel qu'en plus des mesures temporaires adoptées, nous commencions à envisager des solutions à plus long terme pour assurer un accès équitable et optimal aux ressources éducatives à l'ensemble de la communauté étudiante de niveau postsecondaire.

Les membres de l'ABRC comprennent les vingt-neuf plus grandes bibliothèques universitaires du Canada ainsi que deux bibliothèques nationales. L'amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur est au cœur de sa mission. L'ABRC développe la capacité d'appuyer cette mission, et favorise l'efficacité et la pérennité de la communication savante, ainsi que les politiques publiques qui permettent l'accès le plus large possible à l'information savante.